

DOCUMENT D'INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

AE Oddo Patrimoine (versements réguliers)



version : 01.03.2021

OBJECTIF Le présent document contient des informations spécifiques sur ce fonds d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Lisez-le en parallèle avec le « Document d'informations clés » sur le produit d'investissement. Ces informations vous aideront à comprendre en quoi consiste ce fonds et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, ainsi qu'à le comparer à d'autres fonds et produits d'investissements.

EN QUOI CONSISTE CE FONDS ?

OBJECTIFS AE Oddo Patrimoine est un fonds d'investissement interne commercialisé dans la partie branche 23 de l'assurance-vie Allianz Excellence Plan. Les avoirs sont investis à 100% dans le Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français **ODDO BHF Patrimoine**.

L'objectif de gestion du FCP est de rechercher une augmentation du capital, au travers d'investissements sur les marchés de taux et d'actions, sur un horizon de placement supérieur à 5 ans, tout en cherchant à limiter la volatilité annuelle du portefeuille à 12%. Le gestionnaire du FCP met en œuvre une gestion active et discrétionnaire visant à atteindre l'objectif de gestion en s'exposant à différentes classes d'actifs (taux, crédit, actions, change, matières premières) via l'utilisation d'OPC ou de titres vifs (titres de créances et instruments du marché monétaire) et d'instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'objectif de performance et de volatilité visé par l'objectif de gestion du FCP est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du FCP.

Ainsi, le FCP pourra être exposé :

-aux marchés actions de 0% minimum à 75% maximum de l'actif net du fonds sous forme d'OPC investis en actions de toutes tailles de capitalisations de la zone euro et internationale, et de dérivés.

-aux marchés de taux et monétaires de 25% minimum à 100% maximum de l'actif sous forme d'OPC (dans la limite de 45% de l'actif net pour les OPC investis en titres spéculatifs High Yield ou non notés), de dérivés, de titres pris en pension, d'obligations, de titres de créance négociables ou d'instruments du marché monétaire dont de 0 à 20% de son actif net en obligations, titres de créance négociables ou instruments du marché monétaire dont la notation par une agence de notation officielle pourra être < BBB- donc High Yield ou non notés (S&P ou jugé équivalent par la Société de Gestion ou via une notation interne de la Société de Gestion). Ces titres seront émis par des Etats ou des sociétés faisant partie de l'OCDE.

La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dépassement passif (dégradation de rating) l'appréciation des contraintes de notation prendra en compte l'intérêt des porteurs, les conditions de marché et la propre analyse de la Société de Gestion sur la notation de ces produits de taux.

L'exposition globale aux marchés émergents sera limitée à 25% de l'actif net du FCP (exclusivement sous forme d'OPC).

A titre accessoire, le FCP pourra être exposé aux marchés des matières premières via des OPC ayant comme secteur d'investissement les matières premières, et dans la limite de 10% dans des OPC Diversifiés appliquant des stratégies alternatives.

Le FCP peut être investi jusqu'à 100% de son actif net (i) en parts ou actions d'OPCVM relevant de la Directive Européenne 2009/65/CE, et, (ii) jusqu'à 30 % de l'actif du FCP, en FIA établi dans un Etat membre de l'UE et/ou en fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Ces OPC pourront être gérés de manière significative par les Sociétés de Gestion du Groupe Oddo & Cie et seront compatibles avec la stratégie d'investissement du FCP.

Le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme ou conditionnels et effectuer des opérations de gré à gré dans le but d'une couverture et/ou d'une exposition des risques de taux, actions et change du portefeuille (futures, options, swap, contrat de charge à terme) et en couverture uniquement du risque de crédit (crédit default swaps à titre accessoire).

Il pourra être exposé jusqu'à 100% de son actif net au risque de change, avec une limite à 25% concernant les devises des pays émergents.

Le FCP pourra également investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments intégrant des dérivés afin de couvrir et/ou augmenter l'exposition du portefeuille aux risques de taux et/ou crédit et/ou actions (bons de souscriptions, warrants).

L'exposition globale tous marchés confondus (taux/crédit/actions/change/matières premières) pourra atteindre 200% de l'actif net du FCP.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS Le fonds s'adresse à tout investisseur non professionnel cherchant une croissance de leur capital sur un horizon de 5 ans minimum. Il est destiné aux investisseurs ayant des connaissances élémentaires en matière d'instruments financiers et capables de supporter les risques et les pertes qui sont inhérents à cet investissement. Le fonds ne présente aucune garantie en capital.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez cette option d'investissement pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCES

INVESTISSEMENT 1.000 EUROS PAR AN		1 AN	3 ANS	5 ANS (PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE)
Scénarios en cas de vie				
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	506 euros	2.350 euros	3.869 euros
	Rendement annuel moyen	-49,41 %	-11,73 %	-8,43 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	880 euros	2.629 euros	4.459 euros
	Rendement annuel moyen	-11,96 %	-6,46 %	-3,79 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	965 euros	2.960 euros	5.110 euros
	Rendement annuel moyen	-3,51 %	-0,68 %	0,73 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1.056 euros	3.313 euros	5.867 euros
	Rendement annuel moyen	5,55 %	5,04 %	5,38 %
Scénarios en cas de décès				
	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	980 euros	3.005 euros	5.110 euros

Le tableau ci-dessus montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 5 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 1.000 euros par an.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez le fonds. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit et du fonds, y compris la rémunération de base maximale (il se pourrait que vous payiez moins), mais pas nécessairement les autres frais que vous payez à votre courtier. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

L'achat de ce produit signifie que vous considérez que le prix du sous-jacent va augmenter. Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

COÛTS AU FIL DU TEMPS La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels et récurrents.

INVESTISSEMENT 1.000 EUROS PAR AN			
SCÉNARIOS	SI VOUS SORTEZ APRÈS 1 AN	SI VOUS SORTEZ APRÈS 3 ANS	SI VOUS SORTEZ APRÈS 5 ANS
Coûts totaux	79 euros	319 euros	608 euros
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	7,93 %	5,18 %	3,78 %

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés du produit et du fonds, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 1.000 euros par an. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir. Les scénarios ne tiennent pas compte de la législation fiscale du pays où vous êtes domicilié.

La personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet ne vous demandera normalement aucun coût supplémentaire. Si elle le fait, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COMPOSITION DES COÛTS Le tableau ci-dessous montre l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Vous trouverez plus d'informations sur les frais dans le document « Informations précontractuelles supplémentaires ».

CE TABLEAU MONTRE L'INCIDENCE SUR LE RENDEMENT PAR AN			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	1,38 %	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez; il se pourrait que vous payiez moins. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	0,00 %	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,13 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	2,27 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE : 5 ANS

Cette période est adaptée à l'objectif du fonds, décrit en haut de ce document. Le niveau de risque des actifs dans lesquels on investit et la mesure dans laquelle ils varient avec le temps (volatilité) sont importants pour déterminer la période recommandée. Un horizon d'investissement plus long diminue, de manière générale, le risque de perte et nivèle les fluctuations dans la valeur nette d'inventaire. Le facteur temps joue un rôle décisif dans l'acquisition d'un éventuel rendement positif, également par la répartition des coûts uniques.

Vous pouvez en tout temps racheter votre fonds. La valeur de rachat est égale à l'investissement constitué au sein du fonds sur base de la valeur des unités calculées au plus tard à la date d'évaluation du 4^e jour ouvrable qui suit le jour de la réception de la demande de rachat, diminuée des frais de sortie éventuels, chargés au cours des 5 années suivant le 1^{er} investissement en branche 23.

Des transferts entre les fonds de la partie branche 21 et de la partie branche 23 ainsi qu'entre les fonds au sein de la partie branche 23, peuvent entraîner des frais (de 0 à 3% en branche 21 et max. 0,5% en branche 23).

Tous ces frais sont décrits en détail dans le document « Informations précontractuelles supplémentaires ».

En cas de sortie précoce, les risques et les performances peuvent diverger de ceux mentionnés ci-dessus.